

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 46 - Vendredi 16 décembre 2022

**Pour un Noël différent le soir
du 24 décembre 2022**
(centre des Epancheurs)

Avis à toutes les personnes intéressées à partager cette soirée de Noël avec nous, inscrivez-vous et venez nombreux. Si vous êtes seul(e) et n'avez rien de prévu ce soir-là, si vous avez envie de passer une agréable soirée en notre compagnie, alors venez nous rejoindre !



Dès 18h30, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert, Japy Mélodies sera là pour mettre un peu d'ambiance.

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 16 décembre 2022 au moyen du bulletin d'inscription.

1 seul bulletin d'inscription par personne à renvoyer au contrôle des habitants, Mme M Ramdoo-Dick, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville E-mail : ph@neuveville.ch

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....



BIEN COMPOSTER, IMPOSSIBLE DE SE TROMPER !



Nouveaux autocollants

Il est primordial de se débarrasser correctement de ses déchets organiques. C'est pourquoi les containers à déchets verts sont désormais munis d'autocollants expliquant ce qu'il est possible de mettre dans la benne.

Nous vous rappelons quels sont les déchets qui peuvent être mis dans les containers pour le compost :

Déchets verts autorisés

Tout ce qui provient de votre jardin est compostable : tontes de gazon, tailles de haies, feuilles mortes, fleurs fanées, mauvaises herbes, mais également les plantes d'intérieur, la sciure et les copeaux de bois. Vos déchets de cuisine aussi sont précieux : épluchures de légumes et de fruits, coquilles d'œufs, marc de café ou filtres à thé.

Déchets verts prohibés

Par contre, les restes de repas ne sont pas compostables ! Il en va de même pour les huiles de friture, les couches-culottes, les litières pour chats, tous les sacs en plastique, le gravier, le sable et les cailloux, les poussières d'aspirateur, les balayures, les gravats et le plâtre, le bois de menuiserie, le verre, le métal, les textiles ainsi que les déchets de jardin traités et les plantes malades.

Le personnel de la déchetterie et du Service de la gestion du territoire se tient à la disposition de la population neuveilloise pour toutes questions.

LES INFOS DU MUNICIPAL 16 décembre 2022

VICE-MAIRIE POUR 2023

Mme Denise Bloch, conseillère municipale, assumera la vice-mairie en 2023. Le Conseil municipal la félicite pour cette élection et remercie M. Christian Ferrier d'avoir assumé ce poste pour l'année 2022.

CONSEIL GENERAL 2023

Nous vous indiquons, ci-dessous, le programme des séances du Conseil général pour l'année 2023 :

22 mars 2023
14 juin 2023
4 octobre 2023
7 décembre 2023

Le bureau du Conseil général pour l'année 2023 se compose de la manière suivante :

Présidence : Mme Céline Känel / FOR
Vice-présidence : M. Richard Mamie / PVN
Scrutateurs : M. Anton Tony Gutmann / UDC
M. Fabian Teutsch / PLR

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le vendredi 23 décembre 2022 à 16h15. Ils rouvriront le mardi 3 janvier 2023 à 08h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'équipement (réseau électrique) est atteignable au numéro 032 / 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 / 904 55 12.

Les membres du Conseil municipal ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Municipalité vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse et prospère année 2023, empreinte de succès et soutenue par une bonne santé.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Ancien district de La Neuveville



Le guichet de la Préfecture du Jura bernois sera fermée du vendredi 23.12.2022 à 16h30 jusqu'au mardi 03.01.2023 à 08h00. Durant cette période, une permanence téléphonique est assurée pendant les heures de bureau, à savoir de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

La préfète et les collaborateurs de la Préfecture du Jura bernois souhaitent à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**ARRETE DU CONSEIL GENERAL**

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre e, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Le plan financier 2023 – 2030 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
J. Moeckli V. Carbone

La Neuveville, le 16 décembre 2022

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Le budget de fonctionnement 2023 avec une quotité inchangée à 1.65 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
J. Moeckli V. Carbone

La Neuveville, le 16 décembre 2022

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, lettre f, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Le budget du Syndicat intercommunal du Collège du district est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
J. Moeckli V. Carbone

La Neuveville, le 16 décembre 2022

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle no 619, au lieu-dit : "Rue des Mornets 18", commune de La Neuveville.

Projet : installation de deux pompes à chaleur air-eau extérieures pour le chauffage de l'abri public de protection civile.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP C.

Dérogation : art. 88, alinéa 2, lettre C RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 janvier 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 décembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

**CONVOCAZIONE
À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE**

Date: Samedi 17 décembre 2022

Heure: 17.00 h.

Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 25 juin 2022
3. Budget 2023
4. Forêt
4. Neuve Métairie
5. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard

**Piscine
du Landeron
Bons Cadeaux**

Abonnements de Saison 2023

Avec un Rabais de 10%

Une bonne idée pour un cadeau de Noël !

En vente au Kiosque du Centre Le Landeron

**Commune de Nods****Avis de construction**

Requérants : Jérôme Léchet et Eliane Bögli, Chemin de Pâquier 3, 2518 Nods

Auteur du projet : ICS-Tech, Philippe Weber, Prés-Guëtins 29, 2520 La Neuveville

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout existante à l'intérieur par une chaudière combinée bois et pellets à l'intérieur sur RF 3090 du ban de Nods, Chemin de Pâquier 3, 2518 Nods

Zone : Village ancien, objet C et digne de conservation

Dérogation : Art. 89 al. 3 de l'ordonnance cantonale sur les constructions (OC ; RSB 721.1)

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 16.12.2022

Administration communale

**Nouvelles de l'administration****Transports publics : usagers satisfaits**

Les usagers ont une opinion très positive des transports publics dans le canton de Berne : ils leur ont décerné la note de 78 sur 100 lors d'une enquête de satisfaction. La majorité des usagers sont satisfaits de la fiabilité des transports publics. De manière générale, le réseau, les horaires, la ponctualité et l'information de la clientèle obtiennent des scores élevés. Il y a cependant des différences selon les moyens de transport et les zones d'exploitation. Ainsi, l'offre ferroviaire obtient de moins bonnes notes que l'offre de bus. Les usagers des zones urbaines apprécient beaucoup la grande densité de l'offre. Dans les zones rurales, en revanche, la moindre densité de l'offre suscite des critiques, qu'il convient d'analyser en détail.

C'est le personnel qui obtient les meilleures notes de la part des usagers, grâce à son amabilité et à sa serviabilité. Le personnel joue un rôle important dans l'appréciation globale des transports publics. Les interventions de contrôle des billets et la présence de personnel de sécurité suscitent des avis positifs.

Mesures salariales 2023 en faveur du personnel de l'administration cantonale et du corps enseignant

Le Conseil-exécutif a arrêté les mesures salariales pour l'an prochain, sur la base du budget 2023 approuvé par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2022. Le budget prévoit une hausse de 1,2 % de la masse salariale. En y ajoutant les gains de rotation (0,8 % de la masse salariale), les moyens alloués aux mesures salariales représentent 2 % de la masse salariale. Des gains de rotation sont dégagés lorsque des collaboratrices et collaborateurs âgés quittent l'administration et sont remplacés par des plus jeunes, dont les salaires sont inférieurs. Sur ces 2 %, 0,5 % des moyens alloués servira à compenser une partie du renchérissement pour l'ensemble du personnel de l'administration cantonale et du corps enseignant et 1,5 % sera affecté à des hausses individuelles de salaire à compter du 1^{er} janvier 2023 (administration cantonale) ou du 1^{er} août 2023 (corps enseignant).



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Décembre
Samedi 17 / Lundi 19 / Mercredi 28
de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le **lundi 19** décembre de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Le Conseil communal vous informe que les nouvelles illuminations de Noël seront posées, durant une courte période, à savoir du 16 décembre 2022 au début janvier 2023.

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 7 DÉCEMBRE 2022

Lors de sa séance du 7 décembre 2022, l'Assemblée communale a accepté les points suivants :

- Les modifications du Règlement des déchets au nouveau système de ramassage des ordures,
- Les modifications du Règlement des déchets au nouveau système de ramassage des ordures,
- Les modifications du Règlement sur le personnel et les traitements pour la Commune mixte de Nods,
- Le crédit d'engagement de Fr. 121'000.00 pour l'achat d'un véhicule pour le corps des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse,
- Le crédit d'engagement de Fr. 515'000.00 pour l'achat du mobilier scolaire pour le nouveau collège de Prêles,
- Les budgets 2023

- De la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- De la communauté scolaire du Collège de District
- Du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
- Budget communal, taxe immobilière 1,5 % et quotité d'impôt 1.64 restent inchangées

L'entrée en vigueur des règlements précités a été fixée au 01.01.2023 sous réserve d'un éventuel recours à leur rencontre.

Voie de recours :

Un recours peut être formé contre dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Fêtes de fin d'année Fermeture du bureau communal



L'Administration communale de Nods sera fermée du
26 décembre 2022 au 3 janvier 2023.

Les divers dossiers en publication peuvent être consultés durant les heures d'ouverture et/ou sur le site de la Commune de Nods www.nods.ch/actualités. Les permis de construire peuvent en plus de notre site internet être consultés sur la plateforme eBau.

Les Autorités et l'Administration communale présentent à tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

COMMUNE DE NODS

RECHERCHE DE BERGER

La Commune de Nods met en soumission le poste de Berger pour les Métairies de la Neuve (environ 100 génisses) et de la Meuser (55 vaches mères) pour l'été 2023 et suivants.

Profil souhaité :

- Bonne connaissance du bétail,
- Expérience dans le domaine agricole,
- Sens des responsabilités et de l'organisation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Vice-Maire, M. Francis Conrad, au N° de tél. 079 694 12 61.

Les dossiers de candidatures sont à adresser à l'Administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods jusqu'au 17 décembre 2022.

CONSEIL COMMUNAL

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la semaine du

27 décembre 2022 au 11 janvier 2023

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur une feuille de papier et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée jusqu'à ce que les employés le retirent.

Nous vous en remercions par avance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ORDONNANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance 13 décembre 2022, le Conseil communal de Nods a adopté les ordonnances suivantes :

1. Ordonnance sur le temps de travail annualisé et sur les allocations pour le personnel communal de Nods,
2. Ordonnances sur les déchets.

Ces ordonnances entreront en vigueur au 01.01.2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur rencontre.

Les ordonnances sont consultables auprès de l'Administration ou sur le site internet www.nods.ch/actualités.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre les ordonnances du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale



A des fins de prévention, de sensibilisation et de sécurité routière, l'opération Nez rouge redémarre cette année à partir du 2 décembre prochain.

L'antenne du Jura bernois propose les dates suivantes pour venir en aide aux personnes qui en auraient besoin :

- **ve 16.12.2022** (de 22h00 à 04h00)
- **sa 17.12.2022** (de 22h00 à 04h00)
- **ve 23.12.2022** (de 22h00 à 04h00)
- **sa 24.12.2022** (de 22h00 à 04h00)
- **di 25.12.2022** (de 16h00 à 22h00)
- **di 25.12.2022** (de 22h00 à 04h00)
- **lu 26.12.2022** (de 22h00 à 04h00)
- **ma 27.12.2022** (de 22h00 à 04h00)
- **me 28.12.2022** (de 22h00 à 04h00)
- **je 29.12.2022** (de 22h00 à 04h00)
- **ve 30.12.2022** (de 22h00 à 04h00)
- **sa 31.12.2022** (de 22h00 à 06h00)
- **di 01.01.2023** (de 22h00 à 05h00)



Nous aidons les personnes souffrant de rhumatismes à mieux vivre au quotidien.

Rheumatiga Schweiz
Ligue suisse contre le rhumatisme
Liga svizzera contro il reumatismo

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	26.12.2022	02.01.2023	Fermeture de fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOSBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 4^{ème} trimestre 2022****Stationnements**

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

Lundi 19 décembre

L'administration communale

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES ET DE LA DÉCHETTERIE**

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du **lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 y compris.**

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La halle polyvalente de Prêles, quant à elle, sera fermée du **vendredi 23 décembre 2022 au dimanche 8 janvier 2023.**

La déchetterie de Diesse sera ouverte le **samedi 31 décembre 2022.**

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2023.

L'administration communale

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 22 décembre 2022 au 23 janvier 2023.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 novembre 2022

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 novembre 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 1^{er} décembre 2022 au 3 janvier 2023.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

RECOMMANDATIONS POUR LE SERVICE HIVERNAL

Le Conseil communal en appelle à l'obligance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempêtif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

Loi cantonale sur les routes (LR, RSB 732.11) : Art. 74 - Obligation de tolérer

1 Les bordiers doivent tolérer les interventions dé-coulant

a de mesures pour la construction et l'entretien de la route lorsque le refus de ces interventions occasionnerait des dépenses disproportionnées ; b de mesures visant à écarter des dangers immédiats ; (...)

Art. 40 – Standard d'entretien

1 L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien.

2 L'entretien se fait dans le respect de l'environnement et de façon économique.

3 Le service d'hiver ne comprend pas le maintien des accès latéraux à la route ni l'évacuation de la neige.

Ordonnance cantonale sur les routes (OR, RSB 732.111.1) :

Art. 55 - Constructions et installations le long des routes publiques

1 Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

**VENTE DE SAPINS DE NOËL
DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**

Les groupes d'animation de Diesse, Lamboing et de Prêles, vendront les sapins de Noël :

Le samedi 17 décembre 2022, de 10h00 à 11h00

Diesse

Sur la place devant le collège au centre du village

Lamboing

Sur le parking de la salle communale du Cheval Blanc

Prêles

Sur la place de la fontaine au centre du village

Le prix du sapin est de **Fr. 10.00 avec un paiement au comptant.**

Venez nombreuses et nombreux !

GAD, GAL, GAP, Triage forestier du Mont-Sujet



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du:

12 décembre 2022 au 6 janvier 2023

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : info@leplateaudiedesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2022

Nom/Prénom :

.....

Rue :

Localité :

No compteur :

Etatm3

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2022

Nom/Prénom :

.....

Rue :

.....

Localité : 2516 Lamboing

No compteur :

Etat HT kWh

BT kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet : <http://www.leplateaudiedesse.ch> au "service client" en utilisant le bouton



Vous pourrez y signaler :

- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.

Projet d'Aide aux Montagnards n° 7498: nouvel approvisionnement autonome en énergie.

Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aiuto Svizzero alla Montagna
Agid Svizzer per la Muntogna

CP 80-32443-2

NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS COMMUNIQUER LES DATES DU CALENDRIER DES FENÊTRES DE L'AVENT DU VILLAGE DE LAMBOING

Il reste des dates disponibles, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 078 808 6114 ou par courriel à galamboing@gmail.com pour combler les trous

Date	Nom/Prénom	Adresse	Collation	Heure
16	Loïc Lecomte	Sur le Crêt	Oui Collation	18h30
17	Anne-Lise Lecomte	Route d'Orvin	Oui Vin chaud	18h30
18	Florence Dubois	Route d'Orvin	Non	
19	Florine Némitz, Ecole à Journée Continue	Route de Diesse	Pour les parents d'élèves. (mais les passants sont les bienvenus)	18h30
20	Claudia Thöny	La Pierre	NON	
21	Sylvain Caudoux	Sur le Crêt n°5	Oui Vin chaud	18h30
22	Serge Cattin	Derrière Ville	Oui Thé	18h30
23				
24	Aude Grossenbacher	Ecole enfantine de Lamboing	Pour les parents d'élèves et les villageois	18h00-20h00

FENÊTRES DE L'AVENT À DIESSE

Voilà le moment est venu de participer à illuminer notre village (avec des LED) et d'annoncer Noël en toute simplicité avec ou sans collation. Si cela vous intéresse, merci de prendre contact avec :

Marie-Claude Schaller 079 772 48 42 / schaller.mc@gmail.com

Les personnes qui participeront aux Fenêtres, recevront un sapin de Noël de la part du GAD.

Calendrier de l'Avent - Collation dès 18h30

Date	Nom/Prénom	Adresse	Collation
16	Tucker Richard	Rte Derrière Montet 2	Oui
17	Tucker Chris	Rte Derrière Montet 2	Oui
18	Famille Brelivet-Jost	Rte de Lamboing 22	Oui
19	Gerber Fabienne	Chemin de Arzillère 2	Oui
20	Classe 5b	Collège	Non
21	Carrel Jean-François	Rte de Nods 20	Oui
22	Paroisse, dans l'Eglise		Oui
23	Endress Evelynne	Derrière Montet 6	OUI
24	La Violette	Nous serons sous le tilleul	Oui

SABLE À CHATS DANS LES ROBIDOGS

Depuis quelques temps, il est constaté que certains citoyens déposent la litière de leur chat dans des robidogs.

Même si le chat est un animal de compagnie, son sable ne peut malheureusement pas être évacué de la sorte, étant donné qu'aucune taxe spécifique n'est perçue par la commune pour ces animaux.

La commune compte sur votre compréhension et remercie les propriétaires de chats de bien vouloir éliminer ces litières avec les ordures ménagères déposées dans les conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale



3 annulations de vacances.
112 nuits passées au laboratoire.
1 cause élucidée du cancer de l'enfant.

Vos dons nous permettent d'encourager des chercheurs engagés. CP 30-3090-1

recherche suisse contre le cancer
Pour que la guérison devienne la règle.

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.

Soutenez-nous.
prosenectute.ch
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3



Tirs de feux d'artifice

Autorisation requise !



Voici bientôt venu le temps des célébrations et certains souhaiteront sans doute procéder à des tirs de feux d'artifice. Nous tenons cependant à rappeler les dispositions de notre Règlement de police communale, qui précisent, à son art. 22 :

Les feux d'artifice doivent être conservés et tirés uniquement de sorte qu'ils n'entraînent aucun danger pour les personnes, les animaux et les choses. Sont réservées les dispositions de la LExpl. Une autorisation de l'autorité de police communale doit être obtenue pour avoir le droit de tirer un feu d'artifice.

Nous prions donc les intéressés de bien vouloir se conformer aux dispositions ci-dessus et les en remercions d'avance.



Commune mixte de Plateau de Diesse

L'Administration communale



Les SPU élaborent des solutions pour stabiliser la couverture en soins psychiatriques

La situation dans le système de santé reste tendue en raison de la pénurie de personnel qualifié qui touche l'ensemble de la Suisse et du nombre toujours élevé de patientes et de patients nécessitant des soins aigus, en particulier en pédopsychiatrie. C'est pourquoi les Services psychiatriques universitaires (SPU) sont obligés de prioriser fortement certaines de leurs prestations. La direction des SPU en a informé l'Office de la santé de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) du canton de Berne.

Concrètement, cela peut signifier que certains patients et patientes qui sont adressés aux SPU peuvent être référés à une autre clinique si les possibilités d'accueil et les capacités en personnel l'exigent. Cette situation entraîne des délais plus longs pour le diagnostic et les traitements, en particulier en pédopsychiatrie. Les SPU mettent tout en œuvre pour s'occuper à satisfaction de l'ensemble de la patientèle tout en préservant les conditions de travail du personnel, qui est fortement sollicité. Les SPU et la DSSI remercient l'ensemble du personnel de santé et du personnel soignant du canton pour son énorme investissement.

Les SPU et la DSSI ont déjà discuté et mis en place des mesures visant à améliorer la situation de l'approvisionnement en soins psychiatriques. Une première mesure urgente a été prise : la collaboration entre les différentes cliniques des SPU a été renforcée. En outre, une centrale de coordination sera mise sur pied pour gérer les admissions en urgence de patientes et de patients nécessitant des soins psychiatriques aigus afin d'exploiter plus rationnellement les capacités de prise en charge des adultes dans les différentes institutions et d'équilibrer les taux d'occupation. Cela permettra aux SPU de se concentrer davantage sur la pédopsychiatrie. Le canton de Berne compte quatorze cliniques qui dispensent des soins psychiatriques aux adultes, dont neuf dans le domaine des soins de base. En outre, la DSSI soutiendra des projets de prise en charge stationnaire et surtout ambulatoire avec un accent sur les enfants et les jeunes ainsi que sur les personnes âgées.

Encourager la collaboration

Le 1^{er} décembre 2022, la DSSI et les associations de fournisseurs de prestations dans le domaine de la santé ont organisé une table ronde consacrée à la garantie de la couverture sanitaire dans les différentes institutions face à la pénurie de personnel qualifié. Les participantes et les participants ont constaté que la situation sanitaire était tendue, mais que la couverture en soins restait garantie dans le canton de Berne. Les ressources à disposition sont utilisées de manière optimale et en tenant compte de critères d'urgence. Des groupes de travail formés par les associations se réuniront régulièrement pour élaborer des solutions.

Aide sociale : nouvelle baisse du nombre de bénéficiaires

En 2021, 43 810 personnes ont perçu des prestations d'aide sociale dans le canton de Berne, soit 600 personnes ou 1,3 % de moins qu'en 2020. Les coûts nets de l'aide sociale ont également diminué d'environ 9 millions de francs

pour totaliser 457 millions de francs. Ces conclusions sont tirées du rapport sur l'aide sociale matérielle 2021 publié par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne.

Le rapport sur l'aide sociale matérielle présente chaque année les chiffres les plus récents concernant l'aide sociale matérielle. Outre des données sur l'évolution des cas et des coûts, il fournit des indications sur l'âge, le sexe ou la formation des bénéficiaires en se référant à la statistique de l'aide sociale publiée par l'Office fédéral de la statistique.

Un taux d'aide sociale toujours en baisse

Le nombre de personnes percevant des prestations de l'aide sociale n'a cessé de diminuer ces dernières années. Cette tendance s'est poursuivie en 2021 dans le canton de Berne puisque 43 810 personnes y ont bénéficié d'une aide sociale, soit 600 personnes ou 1,3 % de moins qu'en 2020. Le taux d'aide sociale a continué de baisser pour s'établir à 4,2 %. Il a reculé dans toutes les régions administratives. Jusqu'à présent, la pandémie de coronavirus n'a donc pas entraîné un recours accru à l'aide sociale. Dans le canton de Berne, le taux reste toutefois supérieur à la moyenne suisse.

Coûts toujours en recul par rapport à 2020

En 2021, les coûts nets de l'aide sociale ont diminué de 8,8 millions de francs, soit de 1,9 %, par rapport à l'année précédente. Ils s'élèvent à 457 millions de francs. Les coûts nets moyens par bénéficiaire ont baissé une nouvelle fois (-0,6 %) en 2021 pour s'établir à 10 424 francs.

Davantage de personnes actives à l'aide sociale

Près d'un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne sont des enfants et des adolescents. Mais les ménages d'une personne, les actifs et les personnes sans formation représentent aussi une part importante. Par rapport à 2020, la part des personnes actives dans le total des bénéficiaires adultes a augmenté de 3,9 % pour atteindre 36,2 %. Quant à la part des personnes actives étrangères, elle a progressé de 9 %.

Cette hausse s'explique avant tout par le fait que les bénéficiaires actifs issus de l'asile sont passés en 2021 de la compétence du canton à celle du service social de leur commune de domicile.

Durée d'octroi de l'aide sociale majoritairement stable

Le nombre de personnes qui perçoivent des prestations d'aide sociale pendant une durée d'un à trois ans a crû de 2,2 % en 2021 par rapport à l'année précédente. Pour la plupart des bénéficiaires, la durée d'octroi est restée stable ou a diminué. Par exemple, la part des personnes qui ont pu s'affranchir de l'aide sociale après moins d'un an a baissé de 2,1 % par rapport à l'année précédente.

Consultation : modification de la Constitution en raison du transfert de Moutier

Le changement d'appartenance cantonale de Moutier à l'horizon 2026 entraîne une modification de la Constitution et de lois bernoises. La procédure de consultation est ouverte jusqu'au 27 janvier 2023. Lors de sa séance du 7 décembre 2022, le Conseil-exécutif a chargé la Chancellerie d'État de soumettre à la procédure de consultation le projet de modification de la Constitution cantonale et de lois

bernoises en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura. Les principaux éléments du projet sont les suivants :

La Constitution cantonale ne mentionnera plus le district de Moutier à l'article 84. L'occasion est saisie de supprimer la notion de district de la Constitution cantonale, de la loi d'organisation et de la loi sur l'introduction du Code civil suisse. En effet, les districts ont perdu toute portée juridique ainsi que leur qualité de subdivisions administratives du canton. Dans le contexte du déplacement des unités administratives cantonales de Moutier vers le Jura bernois et Bienne, il est proposé de réunir les offices des poursuites et des faillites des régions du Jura bernois et du Seeland avec siège dans le Jura bernois (Tavannes). Des guichets sont maintenus à Bienne et dans le Jura bernois, tant pour les poursuites que les faillites.

La réorganisation de l'administration cantonale et des écoles dans le Jura bernois et à Bienne liée au transfert de Moutier vise aussi à renforcer le bilinguisme cantonal et la composante francophone du canton de Berne. C'est pourquoi le Conseil-exécutif entend soutenir la mise en œuvre de la Stratégie économique du Jura bernois 2030, qui a été adoptée récemment, et notamment les activités de la nouvelle Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Une modification de la loi sur le statut particulier est proposée pour créer la base légale permettant au canton de soutenir financièrement cette démarche.

La réorganisation de l'administration cantonale et des écoles touche aussi les tâches et l'organisation administrative du Centre interrégional de perfectionnement (CIP) de Tramelan. Les changements prévus sont l'occasion de moderniser dans la loi la réglementation de la surveillance sur le CIP.

Modification du calcul de l'aide sociale destinée aux personnes admises à titre provisoire

Le gouvernement cantonal bernois a modifié l'ordonnance sur l'aide sociale. Le forfait d'entretien pour les personnes admises à titre provisoire sous responsabilité communale est relevé à 85 % du forfait ordinaire dix ans après l'octroi de ce statut. Jusqu'à présent, le forfait s'élevait à 70 % du forfait ordinaire, ce qui représente une réduction de 30 %. Ce mode de calcul reste applicable à toutes les personnes admises à titre provisoire depuis moins de dix ans. L'ordonnance a été adaptée sur la base des arrêts rendus par le Tribunal administratif du canton de Berne sur le calcul de l'aide sociale destinée aux personnes admises à titre provisoire. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Les services sociaux ont jusqu'au 1^{er} avril 2023 pour recalculer le budget de l'aide sociale en faveur des personnes concernées.



12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 16 décembre

Pas de cultes dans les homes

16h-18h, répétition du spectacle de Noël à la Blanche-Eglise

Samedi 17 décembre

17h, Noël des familles à la Blanche église. Spectacles des enfants des Cycle I et II "Noël aux 4 coins du monde". Chants de Noël, conte et sapin. Bienvenue à tous !

Dès 18h30 repas de Noël à la maison de paroisse pour les personnes inscrites. Avec la participation musicale de Julien Ehrensperger, guitariste, chanteur, compositeur, du groupe "the lost paradise" et diverses interventions musicales.

Dimanche 18 décembre

Pas de culte à la Blanche-Eglise

Mardi 20 décembre

10h, célébration œcuménique au home Mon Repos

Samedi 24 décembre

22h 45, veillée de Noël et Dimanche 25 décembre, culte du jour de Noël à la Blanche Eglise. Orgue et chants. Lumières et paix. Vin chaud et mandarines.

Dimanche 1er janvier

17h, célébration de l'an nouveau

La Blanche-église est fermée durant cette fin d'année.

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 18. Dezember

10.15 Uhr, Gemeindefaal Tüscherz: Gottesdienst zum 4. Advent. Mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik).

Pikettdienst

5. bis 18. Dezember: Pfrn. Corinne Kurz (079 439 50 98)

19. bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 18 décembre 2022, messe à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Messes de Noël et Jour de l'An

Samedi 24 décembre 2022 : 17h, messe des familles, Christ-Roi, Bienne / 17h, messe des familles, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville / 24h, messe de Minuit, Ste-Marie, Bienne.

Dimanche 25 décembre 2022 : 10h, messe de Noël, Reuchenette-Péry, chapelle / 10h, messe de Noël, St-Nicolas,

Bienne.

Samedi 31 décembre 2022 : 17h, St-Nicolas, Bienne.

Dimanche 1er janvier 2023 : 10h, messe, Ste-Marie, crypte, Bienne / 10h, messe, Notre-Dame de l'Assomption

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Noël des familles

Dimanche 18 décembre, 17h, église de Diesse, culte de Noël avec la saynète des enfants "Les Noël du monde et du Plateau"

Recueillement

Judi 22 décembre, 13h30, église de Diesse, moment de recueillement et de partage

Fenêtre de l'Avent

Judi 22 décembre dès 17h30, notre paroisse participe aux fenêtres de l'Avent du village avec une création originale dans l'église avec collation.

Culte de la nuit de Noël

Samedi 24 décembre, 23h00, église de Diesse, avec la belle voix de la chanteuse professionnelle Sylvie Perroud

Culte de Noël

Dimanche 25 décembre, 10h, église de Nods

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 18 décembre

17h, culte à Diesse animé par les enfants (2H)

Mardi 20 décembre

18h30, méditation de l'avent à la cure de Nods

Samedi 24 décembre

22h30, veillée de Noël à l'église de Nods

Participation musicale et vocale de François Golay.

Dimanche 25 décembre

10h, culte de Noël, Sainte-Cène, Nods

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du lundi au

vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermeture durant les vacances du

Noël du 24.12.22 au 09.01.23. Réouverture le mardi 10 janvier.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle jusqu'en avril.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition permanente: Vignoble et viticulture de la région.

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	13.01.2023	20h30	Gustav 22
Vendredi	27.01.2023	20h30	Juraya
Judi	2.02.2023	20h30	Baker-Anderegg
Samedi	25.02.2023	20h30	Karine C.
Samedi	4.03.2023	20h30	Robert Bouvier
Vendredi	17.03.2023	20h	Boogie-Woogie Show
Samedi	18.03.2023	19h	Boogie-Woogie Tour
Dimanche	19.03.2023	11h	Boogie-Woogie Brunch
Samedi	25.03.2023	20h30	AndHerb & Band Air Express
Vendredi	31.03.2023		EMJB atelier-concert
Samedi	1.04.2023		EMJB atelier-concert
Vendredi	21.04.2023	20h30	Simon Romang
Vendredi	5.05.2023	20h30	Tréteaux d'Orval
Samedi	6.05.2023	20h30	Tréteaux d'Orval
Dimanche	7.05.2023	17h	Lempen Puppet Theater

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Parler pour moins souffrir

Un entretien aide. Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue